

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 Septembre 2022

Nombre de conseillers municipaux : 14 présents / 15 voix

Présents. Sabrina Ancel, Gabriel Mossuz, Claude Mariotti, Arnaud Layat, Pelagia Casassus, Agnès Chatel, Sandrine Collavet, Sandrine Delorenzi, Alain Doucel, Alexine Gay, François Gevaux, Philippe Maurice Demourieux, David Morel, Marc Sintes.

Absents excusés : Nadia Chatel Louroz (procuration Phillippe Demourieux)

Le conseil municipal désigne Delorenzi Sandrine secrétaire de séance.

1) Comptes rendus des réunions de commissions

Aménagement & travaux	Les travaux de la colonne d'eau à Savernaz auront lieu aux alentours du 20 septembre
Bâtiments	Les travaux du préau un retour de l'architecte nous est parvenu , budget environ 9000 euros (devis à voir en commission) Les plans 3 D de la fruitière ont été faits.
Environnement, bois	Les travaux du plan de relance vont reprendre (plantations arbres sur la parcelle T)
Urbanisme	
Budget & Finances	Une nouvelle obligation de reverser une part de la taxe d'aménagement a été prise par les représentants de l'AMF. L'ensemble des élus de la CC4R s'est accordé pour une contribution de 1% . Marc Sintes décrit la situation économique actuelle de la commune, l'état des crédits en cours, les avoirs bancaires. Divers documents de travail sont partagés, notamment une situation comparée des dettes de nos communes voisines avec St Jean, mais aussi une projection de l'endettement net de St Jean jusqu'en 2026. Après échange, nous constatons que la capacité d'investissement de la commune est de l'ordre de EUR 1'500'000 dont EUR 600'000 d'avoirs propres et EUR 900'000 d'endettement bancaire complémentaire. Les facteurs d'amélioration de la capacité d'investissement résident dans la réduction des dettes existantes ainsi que la hausse de recettes découlant de la progression de la population résidente (montant qu'il est difficile d'estimer à ce jour).

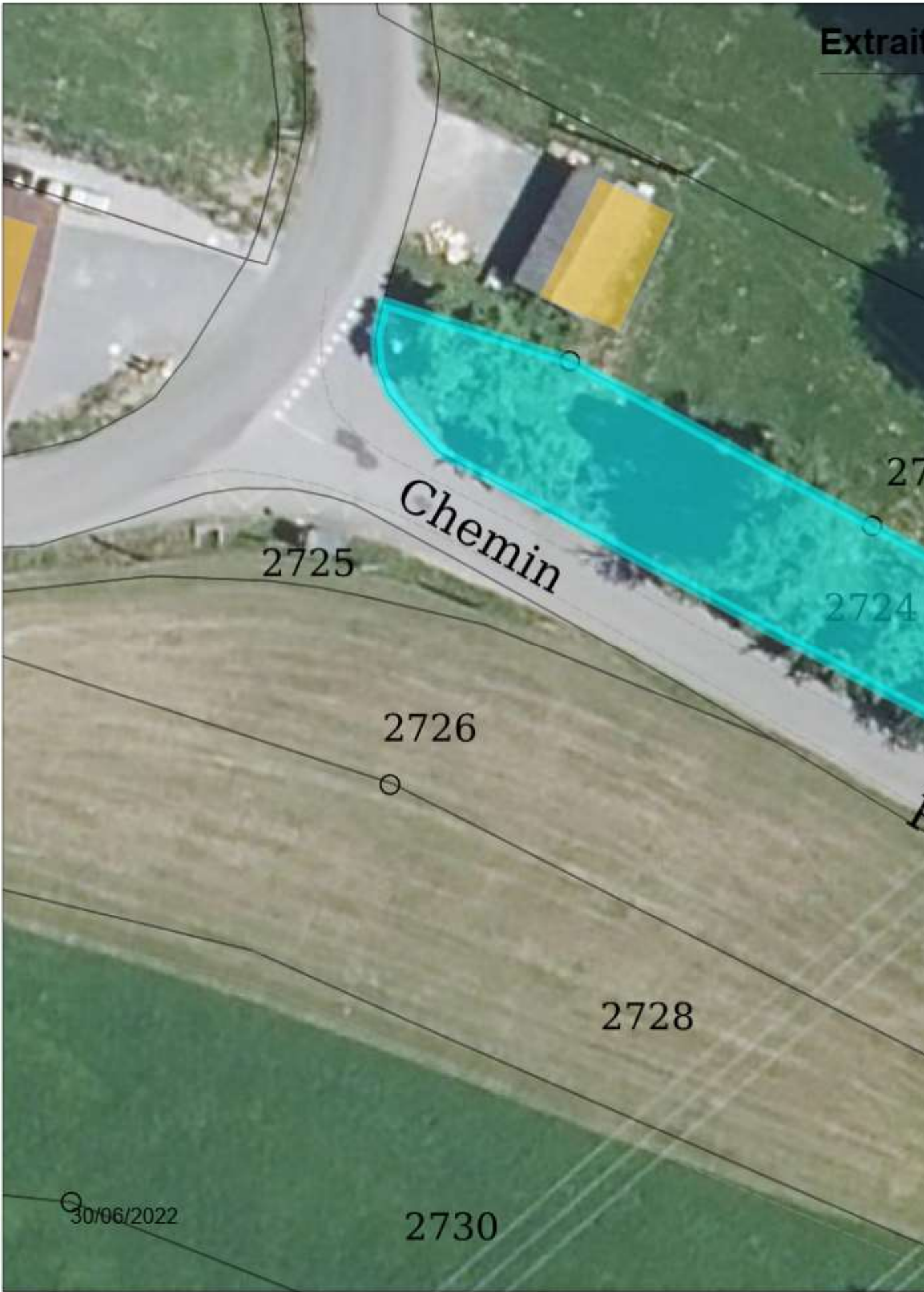
Enfance, école, jeunesse et sport	La rentrée a été faite avec 5 classes. L'inspection nous a confirmé que nous resterons à 5 classes cette année. Prochaine commission le mercredi 21 septembre
Participatif	Réunion prévue le samedi 3 septembre à 8h
Vie associative	
RH	<ul style="list-style-type: none"> • Une révision de tous les dossiers des agents a été réalisée, laissant apparaître de grandes incohérences à rectifier. Une autre séance sera organisée rapidement pour statuer sur les modifications à apporter. • La commission RH réfléchit à la pertinence de mettre en place le CNAS pour les agents de la commune • Une visite de la médecine du travail pour tous les agents est prévue dans le dernier trimestre de l'année
Communication	
CCAS	<ul style="list-style-type: none"> • Le repas des anciens sera organisé le dimanche 18 septembre dans un souhait de marquer un peu plus d'écart avec les fêtes de fin d'année. • Octobre rose et Novembre bleu seront organisés conjointement le 5 novembre sur un programme d'animations qui durera l'après-midi et la soirée.
Projet global	
Adressage	Révision des adresses manquantes, de nouveaux permis intégrer. Il reste à choisir les panneaux.
Contentieux école	L'Expert a fait des conclusions orales mais non écrites. Il faut réunir le comité contentieux, pour prendre une décision de continuer ou non l'expertise.

2/ Terrain de Bus de chez Pierruz.

Une proposition d'achat de l'emplacement réservé 28 au lieu-dit Larsenex a été faite aux propriétaires, le prix d'achat proposé est de 5 euros le m².

Les propriétaires du terrain ont refusé cette offre et ils ont fait une demande à 7,50 euros le m².

La superficie du terrain est de 985 m², soit un total de 7387.50 euros.



2725

Chemin

2724

2726

2728

30/06/2022

2730

Ce terrain permettra par la suite de mettre en place un aménagement de tri sélectif et d'ordure ménagère.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

- **Accepte** d'acheter le terrain au prix de 7. 50 le m².
- **Autorise** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la décision.

3)Point sur l'intervention de l'entreprise Forestener

L'entreprise Forestener a été mandatée par la mairie pour faire différentes propositions de solutions au niveau énergétique pour les bâtiments communaux.

- Plusieurs bâtiments implantés dans un périmètre restreint :
 - **Communaux** : mairie école et son extension, l'Alpestre et ancienne cure
 - avec un projet de rénovation globale sur les deux derniers bâtiments
 - 12 logements collectifs gérés par Semcoda,
 - un projet de construction de 25 logements, en 3 immeubles, sur une OAP, avec un planning non calé à ce jour,
 - une ou deux maisons proches.

La mairie s'interroge sur la réalisation d'un réseau de chaleur bois énergie, pouvant concerner

- les seuls bâtiments communaux
- l'ensemble des bâtiments ci-dessus.

Marc Sintès suggère que préalablement à toute démarche on identifie les bâtiments qui pourront être raccordés. Ensuite il faudrait faire intervenir un bureau d'expertise spécialisé indépendant à même d'étudier la solution optimale et de lancer un appel d'offre.

Madame Cassasus informe que L'entreprise Forestener est venue présenter ses services, son projet avec ses valeurs, elle souhaiterait qu'une commission soit formée pour discuter des projets de chaudière.

Monsieur Doucet suggère de regarder les différentes expériences faites dans les communes sur la Haute- Savoie en termes de chaudières collectives.

Prendre attache auprès des collectivités pour voir ce qui a été fait et ce qui a motivé leur choix.

4)Renouvellement du contrat au poste d'adjoint technique de Madame DETURCHE Camille.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que vu l'évolution des besoins sur le temps de restauration et le nombre croissant d'élèves inscrits au service de restauration, il est proposé de maintenir le poste de Madame DETURCHE Camille pour renforcer l'équipe d'adjoints techniques. Le nombre d'encadrants sur le temps méridien sera alors de 7 pour une moyenne de 100 à 110 enfants, soit un taux d'encadrement à environ 1 adulte pour 15 enfants.

Madame Delorenzi fait part des remontées du personnel : celui-ci apprécie l'organisation mise en place, l'encadrement pour les élèves est meilleur, il y a plus de sécurité pour les élèves et le travail se fait dans de meilleures conditions.

Il est demandé au Conseil Municipal de renouveler le contrat de Madame Deturche.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

- **Accepte** de renouveler le contrat de Madame Deturche.
- **Autorise** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la décision.

5) Désignation des représentants CA de l'office du tourisme

Il est présenté au Conseil Municipal que suite à l'adoption des nouveaux statuts pour l'Office Môle et Brasses Tourisme, il est demandé à chaque commune du territoire de désigner des représentants au conseil d'administration de la structure.

Saint Jean de Tholome doit ainsi désigner 1 représentant pour siéger au Conseil d'administration de l'office du tourisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

- **Désigne Madame Ancel Sabrina représentante du CA de l'office du tourisme et Monsieur Sintes Marc suppléant.**
- **Autorise** madame le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la décision.

6) Validation du contrat avec l'association ASTERS pour l'ORE.

Un intervenant de l'association ASTERS a présenté l'ORE (Obligation réelle environnementale) pour le plateau de PENOUCLET au conseil municipal le 5 juillet 2022.

L'ORE permet de garantir sur sa propriété la conservation de ses espaces naturels, suite à l'étude de carrière abandonnée fin 2018.

L'Association défend la préservation des espaces naturels, son but est de préserver l'écosystème et sa volonté est l'intégrité écologique.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'adoption d'une convention d'ORE pour les terrains appartenant à la commune sur le plateau de Pénouclet.

Le plateau de Pénouclet est localisé sur la commune de Saint-Jean-de-Tholome. Il est constitué d'un massif forestier couvrant une superficie de 75 hectares, appartenant à plusieurs propriétaires privés

ainsi qu'au domaine privé de la commune. Cette dernière y est ainsi propriétaire de 14 hectares, soumis au régime forestier.

Diverses parcelles, situé(e) à SAINT-JEAN-DE-THOLOME (74250).

L'ensemble cadastré de la manière suivante :

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
B	1261	COMMUNAL DE PENOUCLET	3 ha 44 a 80 ca	landes
B	1262	COMMUNAL DE PENOUCLET	0 ha 25 a 44 ca	futaies résineuses
B	1407	LA RONZE	0 ha 39 a 87 ca	futaies résineuses
B	1497	GRANDS CHAMPS DE CHEZ LES	0 ha 0 a 22 ca	taillis sous futaie
B	1498-A	COMMUNAL DE PENOUCLET	0 ha 49 a 00 ca	futaies résineuses
B	1498-B	COMMUNAL DE PENOUCLET	7 ha 74 a 46 ca	landes
B	1499	COMMUNAL DE PENOUCLET	0 ha 11 a 07 ca	lande

Total surface : 12 ha 44 a 86 ca

Le contrat a pour objet de définir la consistance des obligations réelles environnementales, conformément aux dispositions de l'article L.132-3 du Code de l'environnement.

Les **PARTIES** conviennent de prendre les mesures définies afin de **maintenir, conserver, gérer et restaurer** les éléments de biodiversité et les fonctions écologiques du site ci-avant décrit.

Des modifications ont été apportées suites aux différentes remarques des conseillers municipaux.

Les interrogations des élus portaient sur la durée du contrat : il a été choisi une durée de 30 ans avec une tacite reconduction sous condition d'être contacté 12 mois à l'avance avant la fin du contrat.

Le pacte de préférence en cas de vente a été supprimé.

Les pénalités en cas d'infraction au contrat sont prévues. Ces indemnités ont été fixées à 20 euros x superficie totale contractuelle dans l'ORE x nombre d'années passées (entre le début du contrat et l'année où a lieu l'infraction) + valeur vénale du terrain le jour J.

Monsieur Gevaux interroge le conseil municipal : « la population est-elle au courant de ce contrat avec l'association ASTERS ? Il serait bien de tenir informés et de connaître l'avis des habitants de Saint Jean de Tholome. »

Monsieur Morel revient sur le rapport de carrière fait en 2017 lors de l'ancienne municipalité, « la population n'a pas été informée de suite de ce rapport. De plus l'association des amis de Pénoucllet a obtenu 700 signatures, ce qui montre la volonté des habitants de protéger ce territoire. »

Monsieur Sintès soulève le fait que le plateau de Pénoucllet n'est pas une réserve naturelle, que c'est un lieu qui mérite d'être soigné mais également comme beaucoup d'autres terrains sur Saint Jean de Tholome.

Monsieur Sintès exprime son inquiétude de s'engager sur 30 ans, il propose une clause de sortie du contrat sous referendum de la population.

Monsieur Sintès exprime son sentiment de ne pas avoir été consulté pour ce contrat.

Madame Casassus Pelagia, explique que ce projet de contrat a démarré au sein de la Commission bois et environnement. Monsieur Sintès ne souhaitait pas faire partie des discussions à ce moment-là.

Monsieur Doucet relève que les municipalités s'engagent très souvent sur des périodes de 30 ans pour des projets. Le projet d'aménager le village est un projet avec un engagement à long terme également.

L'ORE est un engagement moral pour les générations futures.

Monsieur Layat explique que le choix de la durée a été réfléchi en cohérence avec les ORE signées par les propriétaires de terrains privés de Pénoucllet.

Monsieur Mariotti, « on sera témoins de ce choix, et en capacité de l'expliquer aux générations futures. ».

Il précise que le contrat n'engage que les projets de carrières et que la commune pourra profiter des autres ressources.

Monsieur Mariotti précise que les terrains de Pénoucllet font partie de l'ENS (espaces naturels sensibles), le contrat de L'ORE vient finaliser l'accord avec l'ENS.

Madame le maire : « s'engager sur 30 ans, pour une collectivité est chose courante, quelles transformations souhaitons-nous pour notre commune ? Le visage des communes change et il sera amené à changer au vu des évolutions sur notre région. L'ORE nous permet de sauvegarder un esprit nature pour le village. »

La proposition de Monsieur Sintès de prévoir une clause de sortie du contrat par referendum est intéressante cependant la commission a déjà étudié et revu le contrat, cette proposition aurait dû être faite avant pour être prise en compte ».

Suit une altercation entre M. Sintès et M. Morel. Ce dernier reprochant à l'ancien conseil municipal d'avoir voulu en cachette faire passer un projet de carrière. Monsieur Sintès conteste cette interprétation.

Il est demandé au conseil municipal de valider le contrat avec l'association ASTERS.

Après avoir délibéré le conseil municipal **valide** le contrat avec l'association ASTERS.

Autorise Madame le Maire à **signer** tous les documents nécessaires à l'exécution du contrat.

Pour : 8 votes, Contre : 3 votes (Chatel Louroz Nadia, Gay Alexine, Sintès Marc) Abstentions : 4 votes (Maurice Demourieux Philippe, Sandrine Collavet, Gevaux François, Chatel Agnès)

9) Divers

Le 18 septembre aura lieu le repas des anciens

Le 5 novembre la commune organise un événement à l'occasion d'octobre rose et de novembre bleu. De nombreuses animations seront programmées, (marche yoga du rire, soirée karaoké, jeux en bois, des massages, concours de photo...). Cet événement est organisé pour récolter des dons pour les associations qui luttent contre le cancer du sein et de la prostate.

Le congrès des maires aura lieu cette année du 22 au 24 novembre à Paris, une journée dédiée aux élues femmes sera organisée le 25 novembre.